

Suivez vos envies

Piscines : faites le bon choix



Dans la maison ou dans le jardin, choisir l'emplacement de sa piscine n'est pas anodin. A l'extérieur, elle peut être moins coûteuse. A l'intérieur, elle sera plus confortable.

L'été, la piscine extérieure reste le symbole du confort absolu au sein de son habitat. L'hiver, on préférerait pouvoir se baigner tout en restant bien au chaud, avec une piscine d'intérieur. Comment savoir laquelle des deux options correspond le plus à vos besoins ? Quelques précisions.

Une certitude : qu'elle soit dans la maison ou dans le jardin, la piscine implique toujours une construction, qui est plus ou moins laborieuse, et un entretien permanent.

A l'extérieur, elle restera moins onéreuse qu'à l'inté-

rieur. Inconvénient : son utilisation ne se fait que partiellement dans l'année alors qu'il faut l'entretenir pendant 12 mois. Car la piscine d'extérieur subit toutes les contraintes environnementales. L'été, il faut quotidiennement nettoyer l'eau. Durant l'hiver, il faut maintenir en état toutes les installations, et les sorties d'eau. Mais en choisissant d'installer une piscine dehors, vous disposez d'un large choix dans le type de bassin (encastré dans le sol ou pas, en bois, en béton...). Une variété qui vous permet d'adapter le plan d'eau à votre budget.

A l'intérieur : éviter l'humidité

La piscine d'intérieur, elle, est un luxe dans l'habitat. Cela donne une pièce atypique dans la maison, qui permet de vous détendre à n'importe quel moment de l'année. Mais ce privilège n'est pas sans contrainte. En effet, le local dans lequel se situe la piscine doit posséder certaines caractéristiques bien particulières. Car s'il y a de l'eau dans une pièce, il faut aussi de l'air. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir une

hauteur de plafond importante, pour éviter que la salle ne soit trop humide. Pour réguler la condensation et l'évaporation, il est nécessaire d'installer un déshumidificateur et un système de chauffage, afin de contrôler la température à la fois de l'eau et de l'air. Evidemment, il faut aussi prévoir une très bonne isolation du sol et des murs. A prendre en compte : la construction et l'entretien d'une piscine intérieure reviennent beaucoup plus cher qu'une installation extérieure. En revanche, son confort est inégalable.

Tech&Co

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

Toute piscine privée, intérieure ou extérieure, qu'elle soit enterrée ou non, doit être équipée d'un dispositif de sécurité. Le but : protéger les enfants, notamment ceux de moins de 5 ans, en les empêchant d'accéder au plan d'eau, sans la présence d'un adulte. Les propriétaires de piscines ont le choix entre plusieurs installations. Plusieurs systèmes sont proposés sur le marché. Exemple : une barrière souple ou rigide d'une hauteur d'au moins un mètre dix entre deux points d'appui, munie d'un portillon (de préférence à fermeture automatique).

Autres options : une alarme sonore de piscine placée à la surface de l'eau ou autour du bassin, une couverture souple ou rigide fermant le bassin (volet roulant automatique, couverture à barres, couverture tendue à l'extérieur des margelles, fond de piscine remontant). Dernière possibilité : un abri de piscine entièrement et convenablement fermé. Important : quelle que soit l'installation de protection choisie, elle doit impérativement être certifiée NF (norme française).

Source : www.doctissimo.fr